

ABONNEMENT.

Saumur.
En an. 30 fr.
En 6 mois 16
En 3 mois 8
Poste:
En an. 35 fr.
En 6 mois 18
En 3 mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication,
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 AVRIL

LE MINISTÈRE BRISSON

Un ministère est enfin constitué. Le travail a été laborieux, mais c'est fait. Par ces tergiversations qui durent depuis bientôt huit jours, il est démontré davantage que la machine gouvernementale, faussée dans tous ses rouages, n'ayant plus à son service qu'un personnel usé, déconsidéré, inepte, ne peut plus fonctionner. Que le Parlement et la Présidence le veuillent ou non, on court à une dissolution prochaine.

Personne n'a voulu s'associer à M. Constant (Zéphirin) qui peut retourner à ses travaux d'extraction.

M. Brisson a été contraint, bien à contre-cœur, de prendre soin de constituer le ministère qui prend son nom.

Dimanche, dans la soirée, MM. Brisson et de Freycinet se sont rendus à l'Élysée et ont fait part au Président de la République de leurs négociations pour la constitution du nouveau cabinet qui se compose ainsi:

- MM. Henri Brisson, Présidence du Conseil et Justice;
De Freycinet, Affaires étrangères;
Allain-Targé, Intérieur;
Goblet, Instruction publique;
Clamageran, Finances;
Sadi-Carnot, Travaux publics;
Général Campenon, Guerre;
Amiral Bourgeois, Marine;
Pierre Legrand, Commerce;
Hervé-Mangon, Agriculture;
Sarrien, Postes et Télégraphes.

Hier, les nouveaux ministres se sont réunis sous la présidence de M. Grévy et ont élaboré la déclaration qui sera lue aujourd'hui mardi à la Chambre par M. Brisson et au Sénat par M. de Freycinet.

En sortant de l'Élysée, M. Brisson et M. de Freycinet ont rendu visite à M. Jules Ferry, avec lequel ils se sont entretenus de

la situation générale et en particulier des affaires du Tonkin.

M. Jules Ferry a déclaré aux nouveaux ministres qu'il était prêt à leur fournir tous les renseignements nécessaires en dehors des documents officiels qui sont à leur disposition.

Si la « Démocratie tout entière » acclame M. Brisson, ce ne sera ni pour les qualités d'homme d'Etat qu'on lui suppose, ni pour la valeur intellectuelle qu'on lui attribue, ni pour son désintéressement.

La vérité est qu'on le prend comme pis aller.

On était acculé. Les opportunistes, dit la Gazette de France, ayant fait « rater » toutes les combinaisons, on demandait un cabinet composé de « n'importe qui » voulant « n'importe quoi ». — Brisson a dû former ce cabinet-là: on le menaçait s'il faisait « plus longtemps ses manières » des 40,000 faubouriens dont dispose M. Clémenceau, paraît-il.

Il ne faudrait pas croire, cependant, de ce que M. Brisson est une nullité, qu'il ne soit pas un danger.

Brisson est un sectaire, d'autant plus violent qu'il a l'intelligence plus limitée.

Envieux incapable, il cherche à dissimuler son insuffisance — trop accentuée pour qu'il n'en ait pas conscience — par la brutalité de ses formules.

Il faut s'en défier plus que de tout autre, et si la Droite ne sait pas se préparer à la guerre qui va lui être déclarée par ce fanatique, elle subira les plus redoutables persécutions.

Brisson est bien pis que Gambetta, qu'il a passé sa vie à jalouser et dont il se plaignait amèrement comme d'un usurpateur de sa gloire, à lui Brisson!

Brisson au pouvoir, il est plus indispensable que jamais que la Droite s'organise et agisse.

LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE

Plusieurs noms seront mis en avant pour la Présidence de la Chambre: M. Floquet

(successeur désigné par M. Brisson), M. Fallières, M. Spuller et M. Ferry (!).

Les négociations pacifiques seraient loin d'être aussi sérieusement engagées que voudraient le faire croire le Paris et les opportunistes.

L'Indépendance belge, qui aurait fait interviewer le marquis Tseng, publie à ce sujet le télégramme suivant qui lui est adressé de Londres:

J'ai vu aujourd'hui l'ancien ambassadeur de Chine à Paris.

M. le marquis Tseng ne partage pas au sujet de la paix l'optimisme qui semble régner à Paris.

Les pourparlers en vue de la paix n'étaient pas très-avancés avant l'affaire de Langson.

Aujourd'hui un arrangement honorable est toujours possible.

M. Tseng m'a affirmé qu'il est l'auteur de la seule proposition de paix sérieuse qui avait pour base le traité Fournier.

Cette proposition a été appuyée par le Foreign-Office.

Avant la chute de M. Ferry, M. Tseng a insisté sur la nécessité d'un armistice pendant les négociations, mais M. Ferry a refusé.

La Chine acceptera ou renoncera aux négociations selon que le blocus du Petchili et les mesures contre le commerce du riz seront ou non levés.

Le Gaulois fait connaître l'opinion du colonel Chinois Tchong-Ki-Tong.

Voici, dit le correspondant de ce journal, le résumé de la conversation que je viens d'avoir avec le général Tchong-Ki-Tong, attaché militaire de l'ambassade de Berlin et auteur d'articles très-remarquables qui parurent dans la Revue des Deux-Mondes:

« Il n'y a pas actuellement et il ne peut y avoir de pourparlers officiels entre la Chine et le gouvernement français, M. Hart, qui possède la confiance du Tsong-li-Yamen, a

probablement, de son initiative privée, renoué des pourparlers avec M. Ferry. »

On télégraphie de Berlin 5 avril:

« On croit ici que l'emprunt chinois conclu à Londres pour la construction des chemins de fer et l'exploitation des mines est en réalité destiné aux armements. Si la Chine a formulé une demande d'armistice et a accepté des préliminaires de paix, ce n'est que pour compléter sa défense. »

AU TONKIN. — On télégraphie de Hanoi, 5 avril:

« L'armée du Quang-Si paraît organiser la défensive des positions qu'elle vient d'occuper. »

« Le général Brière de l'Isle est arrivé à Chu, où nous sommes en force. »

« Près de Hong-Hoa, quelques mandarins annamites agissent d'accord avec l'ennemi. »

Dans le matériel perdu, se trouve une batterie d'artillerie qui a été jetée dans le Son-Ki-Kung.

A LA PORTE!

M. Laisant, qui connaît bien la Chambre puisqu'il en fait partie, l'a naguère qualifiée de « pourrie »!

C'est à peine si cette épithète sévère, mais juste, est suffisante quand il s'agit d'une Assemblée comme celle-là.

Après la triste nouvelle du désastre de Lang-Son, il semblait que la majorité dût faire trêve à de honteuses préoccupations d'intérêt personnel pour songer un moment à la France!

Dans des circonstances comme celles que nous traversons, il fallait, ce nous semble, écarter les politiciens de profession, et, allant au plus pressé, constituer un cabinet de mesures militaires, dont l'unique souci eût été d'abord de sauver le corps expédi-

notre arrivée, mais nous ne songeâmes pas à ce détail.

— Pour nous conduire chez ma parente? demanda M. de Montmahé.

— Non, pour vous demander un service. Un homme va mourir, tout près d'ici, là-bas, derrière ce monticule. Il voudrait dicter ses dernières volontés, et tous ceux qui l'entourent sont comme moi des ignorants étrangers à l'étude des lois. Vous les connaissez à fond, et j'ai compté sur vous pour remplir cette mission, dont vous connaîtrez tout à l'heure l'importance.

— Puis-je amener ma fille et ce jeune homme jusque-là?

— Non, je ne suis autorisé qu'à vous conduire seul.

M. de Montmahé hésitait; son interlocuteur reprit:

— Je m'offrirais à guider ces jeunes gens si je n'étais obligé de me trouver là-bas avec vous; ils n'ont pas à craindre de s'égarer, ils n'ont qu'à marcher tout droit vers ce menhir que nous apercevons d'ici; arrivés là, ils verront le château de Coatren.

J'ai appris, depuis, que l'homme qui touchait à sa dernière heure était un des principaux chefs du mouvement royaliste qui s'était produit sur plusieurs points de la Bretagne après la mort de Louis XVI. Son véritable nom était inconnu du

public; les bruits les plus contradictoires circulaient au sujet de ce mystérieux personnage.

M. de Montmahé n'avait jamais hésité à rendre un service, mais il lui répugnait de quitter sa fille. Celle-ci, comprenant son hésitation et rassuré par l'expression de franchise de M. du Cou-dray, lui dit:

— Allez, mon père, vous n'avez rien à craindre pour moi, puisque je suis sous la protection de M. Fernand; ne tardez pas trop, nous vous précéderons chez ma tante.

Il ne tarda pas à disparaître avec son guide derrière les rochers. Mlle Laurence n'éprouvait aucun embarras à marcher seule avec moi dans ces campagnes désertes. Elle avait raison; le respect que je lui avais voué était si profond qu'en l'absence de tout témoin ma réserve était plus craintive qu'au milieu d'une nombreuse assistance.

Je marchais silencieusement à côté d'elle, songeant que bientôt j'allais me séparer de mes amis et m'aventurer à la recherche de ma famille. De loin j'avais accepté cette tâche sans hésitation, sans effroi. Maintenant, j'en envisageais toutes les difficultés et je me disais que je n'aurais personne à mes côtés pour soutenir mon courage et ranimer mon espérance.

Mlle Laurence, devinant sans doute la cause de mes réveries, cherchait à me distraire en me

parlant du paysage qui, en cet endroit, était fort beau. Le terrain descendait en pente vers le sud; le ciel éclairait un immense horizon; des clochers émergeaient çà et là d'un océan de verdure; des cours d'eau se détachaient comme autant de rubans argentés au milieu d'un tapis couleur d'émeraude.

Mais mon esprit était mal disposé à admirer les magnificences de la nature; j'écoutais et je répondais d'un air distrait. En ce moment, un sifflement prolongé se fit entendre, d'autres répondirent de différents côtés.

— Ce sont des sentinelles qui signalent notre approche, me dit Mlle de Montmahé. Les pâtres, que vous voyez occupés en apparence de leurs monotones chansons, sont chargés de donner l'alarme. Vous ai-je dit que ma tante était ardente royaliste et donnait asile dans son château à des prêtres réfractaires et aux ennemis de la Révolution? Les soldats et les gendarmes républicains peuvent s'y présenter; à leur approche, les oiseaux se seront envolés.

Nous étions entrés dans la lande à l'extrémité de laquelle se dressait le monument druidique dont nous avait parlé M. du Cou-dray. La pierre énorme, profondément enfoncée dans le sol, se détachait à une grande hauteur sur l'azur du ciel. Lorsque nous arrivâmes au pied, nous vîmes à travers un rideau d'arbres la lourde masse d'un château aux assises séculaires. Sur les deux ailes nous voyions

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ENFANT VOLÉ

Par Louis COLLAS

VII

A TRAVERS CHAMPS (suite).

Nous avions fait la moitié de la route, lorsque nous aperçûmes, appuyé contre une roche noire, un homme qui semblait avoir l'attitude de l'attente. Il était grand, sa taille était svelte et bien prise; sa figure, jeune et belle, avait une rare expression d'énergie; il portait un costume de chasse, un fusil en bandoulière, et à sa ceinture de cuir était suspendu un long couteau semblable à un sabre; il vint à nous et nous salua avec aisance.

— Je m'appelle de Cou-dray, dit-il, et c'est sans doute à M. de Montmahé que j'ai l'honneur de parler.

Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, il ajouta:

— J'ai appris que vous deviez arriver chez M. le vicomte de Coatren, et je suis venu vous attendre.

Il fallait qu'on nous eût devancés pour annoncer

tionnaire, puis de venger l'échec de Lang-Son.

Au lieu de cela, M. de Freycinet s'est mis en course; il a cherché des collègues, il n'a rencontré que des prétentions, et surtout des appétits.

Les groupes et les sous-groupes de la majorité se composent de gens auxquels le patriotisme comme le désintéressement sont choses inconnues.

Tous ces individus ne voient dans la chute du misérable Ferry qu'une occasion de palper à leur tour des appointements de ministres et de tripoter dans les fonds secrets.

Tous veulent leur part; tous ne pensent qu'à profiter des tristesses, du désarroi, de l'effarement qui régne aujourd'hui un peu partout pour s'installer au pouvoir, emplir leurs poches, et biseauter les cartes des prochaines élections.

Tous se ruent à la curée, et comme il n'y a pas assez de places pour les recevoir, nous assistons depuis six jours à un sordide assaut livré par les intérêts individuels aux intérêts collectifs.

Dans ces conditions, il devenait impossible de constituer un cabinet qui, dès sa formation, aurait contre lui tous ceux qui n'en feraient pas partie.

M. de Freycinet, qui, au fond, ne vaut pas plus cher que M. Ferry, n'est pas l'homme qui convenait à la situation.

Tout cela est ignoble, et, à la fin, en voilà assez!

Il est inadmissible que la France reste, six mois encore, livrée au pillage et au désordre pendant que les meilleurs de nos soldats combattent et meurent à trois mille lieues de la patrie.

Il est impossible que la direction de ses affaires militaires et diplomatiques reste plus longtemps confiée aux mains déshonorées des factions qui les ont compromises et conduites au point désastreux où elles sont!

Non, mille fois non. Il faut que l'opinion chasse la Chambre comme la Chambre a chassé M. Ferry.

Et, comme le dit fort bien la *Patrie*, si la dissolution, qui sera en même temps une sentence, n'est pas prononcée, ce sera le pays tout entier qui le prononcera sous une forme plus brutale.

La Chambre « pourrie » a fait son temps; la mesure est comble des hontes qu'elle a accumulées.

A la porte! GEORGES HULLARD.

NOS COLONIES D'ORIENT.

Dans les colonies timitrophes du théâtre de la guerre, la situation inspire de vives alarmes. Le *Télégraphe*, journal de M. de Freycinet, résume ainsi l'état des choses.

Formose n'est qu'une *nécropole*, dont l'abandon est devenu inévitable; dans le Cambodge, des bandes armées parcourent le pays, pillant, devastant, massacrant. — Les missionnaires catholiques confirment par des détails navrants ces informations.

commencer une forêt qui l'enveloppait au nord, à l'est et à l'ouest, refuge toujours prêt à recueillir ceux qu'on aurait espéré trouver au château.

Je ressentis un frisson en voyant de plus près le vieux manoir avec ses épaisses murailles, ses tourelles rondes, ses fenêtres étroites, par où la lumière pénétrait parcimonieusement. C'était donc là la prison lugubre dans laquelle allait se renfermer M^{lle} de Montmahé! Je lui exprimai mes craintes.

— L'ennui, me dit-elle, n'est pas dans les objets qui nous entourent, c'est une maladie que nous portons en nous-mêmes; je ne la connais pas et j'espère bien ne la connaître jamais.

Je n'eus pas le temps de lui donner la réplique. Nous étions arrivés au bas du perron. Une dame d'un certain âge, d'un aspect très-imposant, maigre, sèche, ne perdant pas une ligne de sa taille, nous attendait: c'était la vicomtesse de Coatren. Elle embrassa sa nièce avec effusion et lui dit en fixant sur elle ses regards:

— On m'avait bien dit que depuis votre départ d'ici vous étiez devenue une belle jeune fille; je croyais à l'exagération, mais je vois que la portrait était au-dessous de la réalité.

(A suivre.) Louis COLLAS.

L'abondance des matières nous oblige encore à remettre à demain la suite de notre petit feuilleton, *le Tocsin*.

L'arrogant gouverneur M. Thomson supplie le roi Norodom, si violemment dépouillé, d'user de son influence pour rétablir l'ordre. Dans la basse Cochinchine, l'insurrection est menaçante. Saïgon même n'est pas en sûreté. A Hué, capital de l'Annam, nous n'avons qu'une poignée d'hommes qui, d'un jour à l'autre, peuvent être attaqués et massacrés. Les vaisseaux de l'amiral Courbet sont surmenés; leurs chaudières ont besoin de réparations urgentes; « la plupart des navires ont perdu leur vitesse et plusieurs ne pourront pas rentrer en France. »

« Nous ne nous dissimulons pas, dit l'organe de M. de Freycinet, que les sacrifices à demander aux contribuables soient énormes; ils ne peuvent être inférieurs en dix ans à un milliard et demi ou deux milliards. Nous n'avons pas à nous faire d'illusion sur ce point. On ne s'empare pas d'une région peuplée de vingt millions d'âmes et on n'engage pas la lutte avec une nation de trois cents millions d'habitants sans s'imposer de très-lourdes dépenses; les exemples de l'Algérie et de la Cochinchine sont là pour prouver que ces appréciations n'ont rien d'exagéré. »

Dix ans de guerre et deux milliards de dépenses! Telle est la perspective redoutable que nous met sous les yeux le journal ministériel.

Si grave que soit la situation extérieure, les républicains ne s'en préoccupent guère; le Tonkin est le cadet de leurs soucis, les compétitions ministérielles les absorbent entièrement. Elles déshonorent la République et l'affaiblissent dans le pays. « Qu'on ne s'y trompe pas, dit le *Temps*, ces atermoiements, ces lenteurs, produisent le plus fâcheux effet. L'opinion s'inquiète. »

Pour le rassurer, l'opportunisme parle d'expulser les princes d'Orléans!

Il nous fait rire.

Mieux valait ne pas perdre le Tonkin.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 6 avril 1885.

Les grosses exécutions de spéculateurs engagés à la hausse ont arrêté le mouvement de reprise qui commençait à se dessiner. C'était à prévoir. En pareil cas, il faut toujours commencer par débayer le marché des ruines qui l'encombrent: le 3 0/0 est à 78.65, l'amortissable à 80.60, le 4 1/2 à 109.05.

L'action du Crédit Foncier de France est demandée à 1,350.

L'émission du 9 avril aura un succès au moins égal à celui de l'émission du 11 octobre 1884. Les nouvelles obligations foncières font déjà prime sur le marché. Tous les grands établissements de crédit reçoivent les souscriptions en nombre considérable. Les demandes par correspondance vont être encore plus actives pendant les jours de fêtes qui permettent à chacun de consacrer quelques instants aux questions d'intérêt personnel. Pour souscrire une obligation, il suffit de joindre à sa demande un des nouveaux mandats poste de 20 fr. à l'adresse du Crédit Foncier.

La Banque de France reste à 5,150; la Banque d'Escompte à 560.

Les Chemins Méridionaux sont en hausse bien décidée à 711.25.

La Rente Italienne 5 0/0 est à 96.40. A ce cours on peut acheter en toute assurance. Il y a beaucoup à gagner.

La Banque de Paris est à 740; la Société Générale est très-ferme.

On recherche les titres de l'Est-Algérien qui sont garantis par l'Etat et dont le cours actuel 344.50 réserve aux acheteurs un profit assuré.

Le Rio-Tinto va reprendre son mouvement de hausse.

Les actions des grandes Compagnies de chemins de fer sont très-soutenues.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Conseil Municipal de Saumur.

Séance du 31 mars 1885.

(Suite et fin.)

EAUX DU COLLÈGE DE FILLES

Cet établissement semble destiné à causer des soucis à notre administration. Déjà la question d'accès a été l'objet de graves préoccupations et la solution donnée, outre qu'elle semble encore incertaine, ne satisfait personne et coûtera bien une vingtaine de mille francs. En plantant son bâtiment à cette altitude, l'architecte n'a pas seulement oublié l'accès, mais encore il ne s'est pas préoccupé, ou n'a pas songé à l'écoulement des eaux.

Les dernières pluies sont venues le prouver d'une façon navrante: il n'y a pas eu

moins de trente victimes. En portant cette fatale nouvelle au Conseil, le Maire a vu ses collègues frissonner sur leur siège; aussi s'est-il empressé de les rassurer en exposant les faits.

— Les eaux, a-t-il dit en substance, n'ayant pas été reçues par une canalisation spéciale, se sont répandues dans la ferme au-dessous des bâtiments, puis ont fait irruption dans une réserve du collège de garçons, où M. le Principal élevait, avec toute la sollicitude qu'on lui connaît, trente beaux et gras lapins destinés à la table de ses pensionnaires au sortir du carême. Hélas! ces trente intéressants sujets ont péri dans les eaux que déversait le collège de filles.

Tous les conseillers se sont trouvés soulagés d'en être quittes à si bon marché, et la proposition a été discutée d'urgence pour qu'il soit apporté un prompt remède à cet état de choses, afin qu'on n'ait pas à déplorer de nouvelles victimes.

Le Maire déclare qu'il faut éviter un égout dont la construction serait coûteuse, et il pense avoir trouvé moyen de retirer les eaux à peu de frais, en les conduisant dans le puits de la ferme, lequel a trente mètres de profondeur et peut recevoir toutes les eaux futures sans qu'on redoute de le voir se remplir, puisqu'il est de niveau avec la Loire.

Cette assertion de M. le Maire est combattue par M. Terrien, qui sait de façon certaine que les puits du coleau ne descendent pas à cette profondeur. Ils traversent auparavant un ban de tut qui est sillonné de sources abondantes.

— Pourquoi, continue M. Terrien, n'a-t-on pas construit une immense citerne, pour recueillir les eaux des toitures, d'une surface de près de 2,000 mètres carrés? C'est été une ressource pour l'établissement en cas de disette, et l'eau des citernes établies sur les Moulins sont très-potables et suffisent à la plupart des besoins.

Mais M. Terrien, s'écrie M. Vinsonneau, il s'agit de eaux sales des cours et des cuisines des demoiselles.

Raison de plus, le moyen présenté par M. le Maire peut avoir des inconvénients.

Quelle responsabilité en effet si, les sources se communiquant, on allait empoisonner tous les puits du quartier! Quelle perspective encore pour la ville!

Quoi qu'il en soit, le Maire persiste dans son moyen de déversement des eaux dans le puits de la ferme et la commission a dû se réunir le lendemain sur les lieux pour étudier la question.

M. Contard trouve que l'idée de M. Terrien d'emmagasiner l'eau a du bon en cas d'incendie, si l'éolienne, en pareille occurrence, refusait service faute de vent.

LA VIDANGE PNEUMATIQUE.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la société de Salubrité des Vidanges pneumatiques pour l'installation du système à Saumur.

Les conditions imposées par cette société et l'aléa de la dépense que peut occasionner l'application de ce système à Saumur, ne permet pas au Conseil de donner suite à cette correspondance.

ADRESSE DE CONFIANCE EN LA RÉPUBLIQUE.

A ce moment, M. Piéron demande la parole. A l'occasion des nouvelles douloureuses du Tonkin et pour rendre hommage aux efforts non couronnés de succès des enfants de la Patrie dans l'Extrême-Orient, l'honorable conseiller demande à ses collègues un vote de confiance et de profond dévouement au gouvernement de la République, et un crédit pour être envoyé, à titre d'encouragement, à ceux qui défendent si héroïquement le drapeau de la France.

Le Conseil s'associe aussitôt et sans discussion à ce projet. Il vote une adresse de confiance au gouvernement et 300 fr. pour les malades et les blessés du Tonkin.

Cette somme sera remise à l'Union des femmes de France qui ont pris cette tâche à cœur.

LA RUE SAINT-LAZARE.

M. Guédon demande pourquoi les travaux de la rue Saint-Lazare ne se terminent pas.

— Parce que les crédits pour les travaux de voirie sont épuisés, réplique le Maire, et pour les reprendre, il faudra connaître nos ressources disponibles.

LES CANTONNIERS DE LA VILLE ET LE GAZ.

Un de ces jours, le même préopinant a

été tout scandalisé de voir les cantonniers de la ville prêter leur concours à M. Stears pour travaux de canalisation du gaz.

M. le Maire se hâte d'en donner la raison: Pour fournir le gaz au collège de filles d'une façon suffisante, M. Stears a dû renouveler toute la canalisation depuis la rue Bodin, et donne des conduits d'un diamètre plus élevé. Aux termes de son traité, M. Stears doit donner par an gratuitement à Ville et sur sa demande une longueur de 50 mètres et le surplus à 10 francs le mètre; dans ces conditions, il fallait attendre trois ou quatre ans pour éclairer le collège ou faire une dépense encore imprévue. Mais M. Stears s'est engagé à exécuter le travail sans retard et sans déboursé pour la Ville, si l'administration lui procurait ses cantonniers pour le terrassement.

Tout compte fait, le concours des cantonniers n'est nullement onéreux, leur traitement ne doit éprouver aucun changement, et l'ensemble des travaux d'entretien qui leur incombent ne doit pas en souffrir beaucoup. L'administration a cru devoir accepter l'offre de M. Stears.

La rue de la Butte-des-Moulins sera éclairée l'hiver prochain.

M. Guédon s'est déclaré satisfait.

QUESTIONS DIVERSES.

Un autre membre demande pourquoi M. Menier ne déblaye pas la rue des Bouchers prolongée sur le sol de la maison. Il a établi en cet endroit un chantier de sciage de bois. Est-ce du bois neuf, ou des bois provenant de la démolition? Toute la question est là et le Maire va s'en occuper.

M. Langlois demande que l'on s'occupe de l'égout de la rue des Boires, qui est d'une infection désespérante chaque année. L'administration a une sorte d'engagement moral pour s'en occuper.

Hélas! les ressources font toujours défaut.

— Et les urinoirs du champ de foire! réclament en chœur plusieurs voix.

— Mais, réplique le maire, le Conseil n'a pris à cet égard aucune décision. Seul, M. Carrichou, dans une lettre classée aux archives, a fait des propositions.

M. Terrien signale au Conseil le mauvais état de l'égout situé rue de Fenel, lequel peut être dangereux pour les voitures et pour les piétons.

M. Hubert voudrait que l'on mit à l'ordre du jour les frais d'un fumoir au théâtre. Cette proposition est énergiquement repoussée. Il signale qu'au dernier bal masqué plusieurs jeunes gens, malgré la consigne l'injonction qui leur a été faite, ont refusé d'éteindre leurs cigares.

L'administration va appeler tout particulièrement l'attention de la police qui devra sévir rigoureusement contre les délinquants.

La dépense qui s'impose au Conseil pour le budget prochain sera l'appropriation du buffet. Il serait plus juste de dire sa première installation, car on ne peut appeler buffet le renfermé en toile et papier au public est admis depuis la construction du théâtre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du capitaine des pompiers qui demande un concours pour que les hommes de la compagnie puissent répondre à l'invitation de la ville d'Angers et prendre part au concours régional de pompes qui aura lieu cette année au chef-lieu du département.

Le Conseil accepte cette proposition à vote, comme pour le concours de Blain 200 fr.

M. Hubert informe le Conseil que la compagnie a pu assurer tous ses membres contre les accidents dont ils peuvent être victimes pendant les sinistres.

La séance est levée.

SAUMUR.

La population de Saumur a donné pendant les fêtes de Pâques le spectacle le plus édifiant.

Les offices de la Semaine sainte ont été suivis avec un admirable recueillement; la résurrection du Sauveur a été faite avec un concours exceptionnel de toute notre population.

Partout les églises ont été insuffisantes pour ces foules empressées, partout le nombre des communions a été considérable.

Suivant une noble habitude passée jadis dans nos usages, des amateurs de musique se sont réunis à Saint-Pierre pour donner plus d'éclat à cette solennité, et leur hommage de leur savoir et de leur appétit.

des au Tout-Puissant, le dispensateur des dons et des talents.

Inutile de dire que les divers morceaux ont été interprétés avec tout le mérite que peuvent inspirer de semblables sentiments, et qu'en tout autre lieu les applaudissements ne leur eussent pas fait défaut.

Cet empressement si général à célébrer le triomphe du Christ vainqueur de la mort et de ses bourreaux est une protestation énergique, dit un de nos confrères, contre les audaces croissantes de l'impérialisme. C'est aussi un puissant motif d'espérance.

La France qui agonise sous les pieds de ses bourreaux attend l'heure de la délivrance : tout nous dit que cette heure est proche.

La Croix profanée et jetée à la voirie ne tardera pas à se relever. L'Église dont ils ont décrété la mort brisera la pierre du sépulchre, sans respect pour les sceaux officiels, et la France, débarrassée d'une honteuse oppression, ressuscitera à son tour et redeviendra grande et prospère sous la protection d'un pouvoir honnête et réparateur.

Cette nuit, le thermomètre est descendu au-dessous de zéro. C'était prévu hier après les nombreuses ondées de grêle qui ont refroidi l'atmosphère.

Le baromètre est encore descendu et nous menace de nouveaux mauvais temps.

Le temps n'a pas été complètement favorable à l'assemblée du Chapeau. Hier, après midi, des averses de pluie et de grêle se sont succédées à d'assez courts intervalles, et le vent était glacial. Cependant de nombreux promeneurs se sont dirigés de ce côté pour jouir de la première réunion printanière.

Dimanche soir, vers 9 heures, les regards des promeneurs du quai de Limoges étaient attirés du côté de Villebernier par une lueur sinistre qui empourprait une partie du ciel.

Un incendie s'était en effet déclaré dans cette direction, mais bien plus loin, à Gaure, commune de Varennes-sous-Montsoreau.

ENFANT NOYÉ.

Samedi soir, les ouvriers du pont du chemin de fer virent passer au-dessous d'eux le cadavre d'un enfant que le courant entraînait. À l'aide d'une barque, ils se hâtèrent de le rejoindre et de l'amener à terre; M. le commissaire de police, informé, fit enlever ce petit corps qui était complètement inconnu dans la contrée et le fit conduire à l'hospice pour être examiné par le docteur.

Hier, renseigné par la Petite France, le sieur Touzalin, Étienne, couvreur à Saint-Genouph, près Savonnières (Indre-et-Loire), est arrivé à Saumur pour réclamer cet enfant qu'il supposait devoir être le sien. Hélas ! c'était bien lui.

Le petit Touzalin, Léon, âgé de 3 ans, avait disparu de chez son père depuis le dimanche 8 mars. La demeure de ses parents est à 40 mètres de la Loire, et il est probable que l'enfant, s'écartant seul de chez lui, aura tombé à l'eau accidentellement.

Il a séjourné quatre semaines sous l'eau. Son état de décomposition était assez avancé. Ses vêtements ont beaucoup aidé pour en établir l'identité.

Après les constatations légales, le petit cadavre a été remis à son père, qui l'a ramené à Saint-Genouph.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale de Saumur se fera entendre dans le Square dimanche prochain 12 avril, à 3 heures 1/2 du soir.

Programme.

1. Chenonceaux, pas redoublé.
 2. La Fille du Régiment, fantaisie.
 3. La Bordelaise, polka pour deux pistons.
 4. Les Noces de Jeannette, grande fantaisie.
 5. Souvenirs du Mail Angevin, quadrille.
- Le Chef de musique, V. MEYER.

LES BRULEURS D'ÉGLISES

Incendie à l'église Saint-Symphorien de Tours. Samedi matin, vers 5 heures 1/2, la générale battait dans nos rues. Un incendie était signalé à l'église Saint-Symphorien. En un instant on se rendait sur les lieux du sinistre, où les pompiers de Tours et de la Tranchée, un détachement du 32^e pris à la caserne de Guise et les autorités étaient déjà arrivés.

Au bout de peu de temps on se rendait maître du feu.

Des renseignements particuliers que nous avons recueillis, il résulte que des malfaiteurs se sont introduits vendredi soir dans l'église, qu'ils y sont restés cachés jusqu'à la nuit, et qu'après avoir fracturé tous les troncs, vides fort heureusement, ils ont mis le feu à une certaine quantité de chaises placées près de l'orgue.

Il est bien prouvé que la malveillance seule est le mobile de cette criminelle tentative.

Le feu a dû prendre très-facilement, et après avoir brûlé la chaire s'est communiqué sans peine à l'escalier qui conduit à l'orgue et à l'orgue lui-même, désormais hors de service.

C'est le matin, seulement, lorsque le sacristain a voulu pénétrer dans l'église que l'incendie a été découvert. Immédiatement, M. le curé Chevreau et son vicaire étaient prévenus et l'alarme donnée.

Les vitraux du portail ont été brisés et un certain nombre de chaises ainsi que la balustrade en bois de la tribune où se trouvaient les orgues.

Les pertes seront approximativement de 48 à 20,000 fr.

Il y a cinq jours, le feu dévorait entièrement la chapelle des Religieuses de la Retraite, sans qu'aucune explication possible pût indiquer la cause de l'incendie (les rapports publiés à cet égard, par certains journaux, étant de pure fantaisie); il y a deux mois à peine, l'église qui est brûlée aujourd'hui recevait la visite de voleurs qui une première fois brisaient tous les troncs.

On le voit donc, il y a là une situation particulière qu'il nous faut signaler. Toutes les églises de Tours, Saint-Pierre-des-Corps, Saint-Julien, la cathédrale ont reçu la visite de dangereux malfaiteurs. Leurs odieux méfaits deviennent chroniques.

Il importe que la police mette enfin la main sur ces modernes Vandales.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Huitième séance du 5 avril 1885.

Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs.....	15
Balles tirées.....	90
Balles mises.....	90
Nombre de points.....	347
Résultat: 400 p. 0/0.	

Neuvième séance, à Terrefort, le dimanche 12 avril 1885, à 2 heures du soir.

Concours au revolver 1873 et au fusil Gras. — Neuf prix.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

Le Comité de l'association « l'Alsace-Lorraine » d'Angers, désireux de voir tous les Français originaires des pays annexés resserrer leurs liens de solidarité et de commune origine par la formation de sociétés fraternelles, fait un appel aux Alsaciens-Lorrains de Saumur et des environs qui voudraient participer à cette œuvre exclusivement patriotique en les priant de faire connaître leurs noms et adresses au bureau du journal.

On leur adressera incessamment une convocation pour une réunion qui aura lieu à Saumur et où seront discutées et mises aux voix les bases de l'association à fonder.

M^{me} RICHARD, M^{me} de Modes, 20, rue Saint-Jean, a l'honneur d'informer les Dames qui ne recevraient pas de circulaire qu'elle ouvrira sa saison d'été le mercredi 8 avril.

Publications de mariage.

Auguste Brard, facteur-boîtier, de Varennes-sous-Montsoreau, et Mélanie Babin, couturière, de Saumur.

Emile-Félix Cherin, jardinier, et Joséphine Halouet, couturière, tous deux de Saumur.

François Bissou, cavalier de manège, de Saumur, et Louise-Ernestine Allouneau, lingère, d'Allonne (Deux-Sèvres).

Louis-Jean Gourdineau, marinier (veuf), des

Tuffeaux, et Augustine Hérisson, couturière (veuve), de Saumur.

Henri Boisseau, négociant, de Saumur, et Alphonsine Beauchamp, sans profession, de Baugneux.

Stanislas-Louis Lebreton, forgeron, de Saumur, et Louise-Marie Boulain, marchande (veuve), de la Bohalle.

Le tirage de la Loterie de l'orphelinat Saint-Joseph aura lieu le jeudi 9 avril, à 4 heures de l'après-midi.

Les lots sont exposés dans une salle de l'orphelinat, à la vue de toutes les personnes qui désirent les visiter, et les dames religieuses recevront avec reconnaissance ceux qu'on voudra bien leur offrir.

Nous recommandons les excellents *Civets de Lièvre* vendus à L'ÉPICERIE CENTRALE 2 fr. 25 et 4 fr. la boîte, ainsi que les *Tripes à la mode de Caen* de la rue de la Grande-Troanderie, marque « à la Petite-Normande », à 80 centimes, 1 fr. 20 et 2 fr. 25 la boîte. — Ces produits n'ont besoin d'aucune préparation, il suffit de les réchauffer.

Alexandre Dumas père a dit, dans un de ses ouvrages, que la meilleure science est celle qui permet à l'homme d'être le plus utile à ses semblables: c'est une vérité que personne ne songera à contester. Or, quelle est la science la plus utile à l'homme, si ce n'est celle qui le guérit? Voici une nouvelle preuve de l'efficacité vraiment surprenante d'un produit dont la réputation grandit chaque jour: « Paris, le 7 novembre 1884. C'est de grand cœur et sans arrière-pensée que je vous autorise à publier la guérison radicale d'un jeune homme qui, avant de connaître les Pilules Suisses, a toujours été d'une santé débile et ressentait une faiblesse et des étourdissements continus. Le mieux qui s'est opéré en moi ne m'oblige plus à me servir des bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50; mais soyez persuadé que, si mes maux me reprécisaient, je ne me servais pas d'autre médicament, et j'en recommanderai l'emploi à tous mes camarades et amis. (Signé) Jules LALUNE. » A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Le Jeudi 9 Avril 1885

SOUSCRIPTION

UN MILLION D'OBLIGATIONS FONCIÈRES DE 500 3 0/0

AVEC LOTS

Remboursables en 95 ans.

Prix d'émission: 435 Fr.

Payables: 20 fr. en souscrivant, le 9 avril 1885.

20 — à la délivrance des titres, du 1^{er} au 15 juin 1885.

50 — du 15 au 30 novembre 1885.

50 — du 15 au 31 mai 1886.

50 — du 15 au 30 novembre 1886.

50 — du 15 au 31 mai 1887.

50 — du 15 au 30 novembre 1887.

75 — du 15 au 31 mai 1888.

70 — du 15 au 30 septembre 1888.

Total 435 fr. sans faculté d'anticipation.

LOTS:

1,200,000 francs par an. 6 tirages: les 5 janvier, 5 mars, 5 mai, 5 juillet, 5 septembre et 5 novembre. A chaque tirage:

1 obligation remboursable par 100,000 fr.

1 — — — — — 25,000 fr.

6 — — — — — remboursables par 5,000 francs, soit..... 30,000 fr.

45 obligations remboursables par 1,000 francs, soit..... 45,000 fr.

53 lots par tirage pour..... 200,000 fr.

Le premier tirage aura lieu le 5 juillet prochain.

Les obligations sorties aux tirages, soit avec des lots, soit au pair, seront payables le 1^{er} du mois qui suivra le tirage: elles n'auront pas droit au prorata du coupon du semestre courant.

Les versements non effectués à l'échéance sont passibles d'un intérêt de 5 0/0 et les titres en retard sont déchés du droit aux primes et lots.

La répartition sera faite du 1^{er} au 15 juin 1885.

La souscription sera ouverte le jeudi 9 avril.

A PARIS:

Au Crédit Foncier de France, rue des Capucines, 19;

Au Comptoir d'Escompte de Paris, rue Bergère, 14;

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, 3;

A la Société Générale, rue de Provence, 54, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, 19, et dans ses bureaux de quartier;

Au Crédit industriel et commercial, rue de la Victoire, 72, et dans ses bureaux de quartier;

A la Société de Dépôts et Comptes courants, place de l'Opéra, 2;

A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour;

Au Crédit Foncier et Agricole d'Algérie, 8, place

Vendôme, à Paris; — et à Alger, Oran, Constantine et Bône;

A la Compagnie Foncière de France, rue Saint-Honoré, 366.

A la Banque Parisienne, rue Chauchat, 7;

A la Banque Franco-Egyptienne, boulevard Haussmann, 32.

A la Compagnie Algérienne, rue des Capucines, 11.

DANS LES DÉPARTEMENTS:

Chez MM. les Trésoriers Généraux;

Chez MM. les Receveurs particuliers des finances;

Dans les Agences et Succursales des Sociétés ci-dessus indiquées.

A L'ÉTRANGER:

Dans les Agences et Succursales des mêmes Sociétés.

La souscription sera close le même jour à 5 heures.

On peut souscrire dès à présent par correspondance, en envoyant au Crédit Foncier sous pli recommandé 20 francs par obligation demandée.

Toutefois, les souscriptions par correspondance ne sont admises que pour 2 obligations et au-dessus. — Les souscriptions par liste ne sont pas admises.

SOUSCRIPTION

A 1,000,000 D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

Du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

On souscrit dès à présent, sans frais, à l'Agence de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,

à SAUMUR, 19, rue du Marché-Noir.

Théâtre de Saumur

COMPAGNIE PARISIENNE

TOURNÉES ARTISTIQUES ET LITTÉRAIRES (14^e année)

A. GODFRIN, directeur. — H. DE LANGLAY, administ.

Par autorisation spéciale de M. A. DUMAS fils

MERCREDI 8 avril 1885,

UNE SEULE REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. NERTANN (Vaudeville) — M. MASSET (Odéon)

— M. MONTIGNY (Vaudeville) — M^{me} MASSET-LARGILLIÈRE (Gaité) — M^{me} VIGNE (Vaudeville) — M^{lle} PAZZA (Vaudeville) — M. GARRAUD (Vaudeville) — M^{lle} GALLAYX (Gymnase) — M^{me} MONTIGNY (Vaudeville) — M. MOISSON (Vaudeville).

Le grand succès de la Comédie-Française

DENISE

Pièce nouvelle en 4 actes, de M. Alexandre DUMAS fils, de l'Académie française

Représentée pour la première fois au Théâtre-Français, le 19 janvier 1885.

DISTRIBUTION:

Brissot..... MM. Nertann.

Thouvenin..... Masset.

André de Bardannes..... Montigny.

Fernand de Thauzette..... Garraud.

De Pontferrand..... Moisson.

Denise..... M^{me} Masset-Largillière.

M^{me} Brissot..... Vigne.

M^{me} de Thauzette..... Pazza.

Marthe..... Gallayx.

M^{me} de Pontferrand..... Montigny.

VIENT DE PARAÎTRE

QUELQUES HEURES AVEC LES SAINTS

Traduit de l'anglais, par M^{me} B. DE LÉPINE.

Un joli volume in-12, 3 francs. En vente chez

DÉZÉ, rue Saint-Jean.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (23^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à

MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement

répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

BOURSE DE PARIS.

DU 6 AVRIL 1885.

Rente 3 0/0.....	78 60
Rente 3 0/0 amortissable.....	80 50
Rente 4 1/2.....	104
Rente 4 1/2 (nouvelle).....	108 85
Obligations du Trésor.....	505

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE ROUSTEAUX, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Roustaux, Alfred, négociant en vins, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce rectifié, ils doivent, dans le délai de 20 jours à partir d'aujourd'hui, se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à MM. Louis Bonneau ou Ludovic Proust, demeurant à Saumur, syndics définitifs de ladite faillite et lui remettre leurs titres, accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce.

La vérification des créances commencera le mercredi 13 mai 1885, à 1 heure du soir, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion par un fondé de pouvoir, muni d'une procuration enregistrée.

(332) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e E. CHAMBELLAN, avocat agréé près le Tribunal de commerce de Tours, y demeurant, 2, rue Bancheveau, successeur de M^{es} A. LAURENT et Em. PLESSIX.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

D'un acte sous signatures privées, en date à Tours du 11 mars 1885, enregistré dite ville, le 12 du même mois, folio 85, recto, case 5, par le receveur qui a perçu les droits et dont deux originaux ont été déposés le 21 mars 1885, l'un au greffe de la Justice de paix de Montreuil-Bellay et l'autre au greffe du Tribunal de commerce de Saumur :

Il appert :

Que la Société formée suivant acte passé devant M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay, en date du 21 mars 1883, enregistré, déposé et publié conformément à la loi ; Ladite société en nom collectif à l'égard de :

M. Louis-Emile BOUTARD, charronnier, demeurant à la Motte-de-Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé ;

Et en commandite à l'égard d'un tiers dénommé audit acte, ayant pour objet l'exploitation de la fabrique de chaux hydraulique et autres, située à Fierbois, commune du Vaudelnay-Rillé, appartenant à M. Boutard, et d'une briqueterie et poterie, sise au même lieu, sous la raison et la signature sociales

BOUTARD et C^{ie}

et devant avoir une durée de dix années consécutives à compter du 20 mars 1883,

A été dissoute d'un commun accord entre les parties à compter dudit jour 11 mars 1885 ;

Que M. Louis-Emile BOUTARD a été nommé liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus que comporte cette qualité.

Pour extrait,

L.-E. BOUTARD.

A LOUER MAISON

Située au bourg d'Allonnes,

Pouvant servir de maison de campagne ; cour, jardin, servitudes.

S'adresser à M. Mathurin MORÉAU, à Allonnes.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par lots,

UN TERRAIN

Propre à bâtir,

D'une contenance de 4,000 mètres environ,

Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face l'Institution Saint-Louis.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e Ch. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,

PAR SUITE DE DÉCÈS

Le vendredi 10 avril 1885, à 1 heure après midi

À Saumur, place Saint-Michel, n^o 1, au domicile de M. Renard,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Dépendant de la communauté d'entre

M. et M^{me} Renard-Robert.

Il sera vendu :

Batterie de cuisine, vaisselle, verrerie, bouteilles vides, fourneau en faïence, bain de siège, échelle double ; Table à ouvrage, chaises garnies, fauteuil Voltaire, chaises avec fond en paille, bureau en noyer, armoires, tables, guéridons, pendules, étagères, glaces, cadres ;

Bois de lit, couettes, matelas, traversins, oreillers, couvre-pieds, couvertures, édredon, rideaux de lit, draps, lit de fer, serviettes, torchons, différents volumes et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur,

(334) Ch. MILLION.

Etude de M^e Jules CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA BELLE

TERRE D'ANGLIERS

Près LOUDUN (Vienne)

Appartenant à M. le Prince de la Tour d'Auvergne.

1^{er} Lot. — Château moderne, en parfait état, parc entouré de murs, jardin et avenue..... 37 hectares

2^e Lot. — Bois taillis et futaies à l'entrée de la forêt de Scévollès, réputée par ses chasses à courre..... 172 hectares

3^e Lot. — Les fermes du Clouidi et de la Chaplinière..... 79 hectares

S'adresser à M. GOGUET, expert à Niort (Deux-Sèvres), et à M^e CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A LOUER

Ancienne MAISON FOURNÉE père, nouvellement réparée, rue Verte, n^o 2 ;

Remise et écurie.

S'adresser à M. PAUMIER, débitant, place de l'Arche-Dorée. (302)

A VENDRE UNE MAISON

Située à l'angle de la place Saint-Pierre, n^o 8, et de la rue de la Tonnelle.

S'adresser à M. GABLIN, rue d'Orléans, 25, ou à M^e LE BARON, notaire.

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAUDT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

ÉMISSION

DU

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Du 9 avril 1885.

On peut souscrire dès à présent et sans frais à l'Agence de Ventes et Locations. — L. RENARD, ancien notaire, à Saumur, 16, rue Verte.

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme garde, cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière ou femme de chambre. (335)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE

du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (480)

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION

EN 5 LOTS

Le DIMANCHE 19 AVRIL 1885, à une heure En l'étude et par le ministère de M^e BRAC

DE

4 MAISONS Et 33 Ares de Terre

A SAUMUR

SUR SAINT-LAMBERT

Dépendant des successions MOLLAY-PICHON.

1^{er} LOT

MAISON, rue Dacler et rue du Puits-Tribouillet, occupée par M. Mollay, vastes magasins, trois belles caves voûtées.

Mise à prix..... 26.000 fr.

2^e LOT

MAISON, rue de l'Ancienne route de Tours, n^o 66, occupée par plusieurs

Mise à prix..... 2.500 fr.

3^e LOT

MAISON, derrière la précédente, jardin et jeu de boules, louée à Société du Petit-Caporal.

Mise à prix..... 3.000 fr.

4^e LOT

Autre MAISON, en bon état, ayant deux étages, cour commune, grand jardin clos de murs et boire.

Mise à prix..... 1.300 fr.

5^e LOT

33 ARES DE TERRE, sur le chemin de l'Airault, commune de Saint-Lambert.

Mise à prix..... 1.800 fr.

S'adresser, pour renseignements, à M^e BRAC, notaire, 27, place de la Bilange. (387)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue d'ORLÉANS

SAUMUR

GUÉRISON CERTAINE DE TOUTES LES AFFECTIIONS DE LA PEAU. DARTRES, ECZEMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science. Le traitement se dirige nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, médecin spécialiste (1, rue St-Louis, à MELON S.-M.) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

INJECTION PEYRARD. Ex-Pharmacien à Alger. Plus de Mercure, plus de Copahu, plus de Cubèbe ! L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique, ni caustique, guérissant réellement en quatre à six jours. Rapport : Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements chroniques, dont 80 malades depuis plus de 12 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 3 jours à 2 ans ; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Un deuxième essai fait sur 10 Européens a donné 10 guérisons. Chez l'inventeur, M. PEYRARD, Place du Capitole, Toulouse. Dépôt à Saumur, photo GARNIER

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Ligne de l'État, showing departures and arrivals for various routes including Saumur-Montreuil-Bellay, Saumur-Bourgueil, and Saumur-Thouars.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godel.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.